

ETATS-UNIS – Autorisation de pruniers transgéniques

Par Eric MEUNIER

Publié le 31/05/2007, modifié le 27/02/2025

Aux Etats-unis, le Ministère de l'Agriculture a délivré une autorisation en juin 2007 de mise sur le marché (dont la culture) pour des pruniers transgéniques résistants à un virus responsable de la maladie de la Sharka [1]. La modification effectuée par transgénèse consiste à faire exprimer aux pruniers une molécule virale d'ARN, intermédiaire entre ADN et protéine. L'expression de cet ARN a pour objectif d'éteindre la multiplication du virus lorsque ce dernier infecte un prunier. Soumis à commentaires du public, cette autorisation a été donnée malgré une opposition marquée des personnes ayant répondu. Ainsi, sur 1 725 réponses reçues de la part de bureaux agricoles d'état (équivalent des chambres d'agriculture), agriculteurs biologiques, associations d'agriculteurs, associations de consommateurs, chercheurs académiques... 1 708 exprimaient une opposition à ce dossier. Le ministère de l'Agriculture explique que la majorité des réponses négatives furent apportées par les consommateurs, agriculteurs bio et opposants au génie génétique alors que les chercheurs et bureaux agricoles d'état exprimaient un accord. De plus, le Ministère considère qu'aucun risque n'est lié à l'ARN transgénique exprimé. Ces pruniers transgéniques sont appelés pruniers C5, du nom expérimental utilisé lors des recherches. Ils avaient notamment été mis en culture en Roumanie, Espagne et Pologne. En Roumanie, les essais en champs avaient été détruits suite à une pression citoyenne dénonçant les risques pour l'environnement et une gestion non adéquate (cf. dossier Inf'OGM mars 2006, [Les tribulations de pruniers transgéniques en Roumanie](#)). En France l'arrachage et le brûlage systématiques des pruniers atteints ont permis de circonscrire efficacement la Sharka.

[1] <http://www.aphis.usda.gov/brs/fedre...>

Adresse de cet article : <https://infogm.org/etats-unis-autorisation-de-pruniers-transgeniques/>